

UNION EUROPÉENNE

I. L'intervention de l'UE en matière de verdissement des finances publiques

1. *La compétence explicite en matière environnementale.*
2. *Une compétence partagée avec les Etats membres, y compris au plan international.*
3. *Le principe du financement national des mesures environnementales conjugué à l'exigence de solidarité justifiant « la dépense européenne ».*
4. *Le développement d'instruments financiers d'accompagnement de la transition.*
5. *Les financements européens comme levier de la transition nationale.*
6. *Le caractère transversal de la préoccupation environnementale et le verdissement des finances publiques via les pouvoirs d'harmonisation, de régulation et de réglementation de l'UE.*

II. Les instruments du verdissement des finances de l'UE

1. *Une trajectoire dessinée dans un cadre pluriannuel général propice à l'intégration d'objectifs transversaux.*
2. *Les modalités plus ou moins prescriptives de mise en œuvre fixées par la législation sectorielle.*
3. *Les dispositifs de suivi et de correction.*
4. *Les indicateurs du verdissement.*

Aymeric POTTEAU